

## FAIRE-PART de NAISSANCE

### Voici le premier bulletin de SUD-éducation de l'Orne

avec un dossier consacré au congrès constitutif de notre syndicat le 25 mars 2006.

Vous y trouverez aussi un court bilan des élections professionnelles enseignantes de décembre 2005 et la liste des élus de SUD éducation dans l'Académie.

Après quelques années de présence dans l'Orne, intégrés dans le syndicat SUD éducation du Calvados et de l'Orne, les adhérents présents à Argentan ont voté à l'unanimité moins une voix de créer un

### **syndicat SUD-éducation autonome dans l'Orne.**

Plus grande simplicité dans le fonctionnement, moins de déplacements ont été les motifs qui nous ont décidé à franchir le pas après plusieurs mois de discussion, d'abord entre les membres du bureau, puis entre les adhérents.

Autonomie ne signifie pas indépendance : nous faisons partie de la fédération nationale des syndicats SUD éducation. Trois délégués représentent l'Orne au congrès national à Clermont-Ferrand début mai. Et nous participons à toutes les structures existantes ou se mettant en place au niveau académique.

### CPE

#### **nous avons dit NON**

**NOUS** ne pouvons pas commencer sans parler de la **longue lutte** menée par les jeunes, les salariés, les chômeurs, les retraités contre la précarité.

Cette lutte menée de manière **unitaire** a permis d'obtenir un premier succès avec le retrait du Contrat Première Embauche, véritable atteinte au Code du Travail.

**Premier succès**, mais l'essentiel n'est pas réglé : il faut nous opposer à la volonté du MEDEF et du gouvernement qui le soutient de détruire les droits des travailleurs et introduire davantage de précarité dans notre société.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas uniquement le secteur privé qui est visé : dans les entreprises publiques, y compris à l'Éducation Nationale, nombreux sont les travailleurs précaires.

**SOLIDAIRES** et donc SUD-éducation se félicitent d'avoir participé activement à cette défense efficace d'une société, d'une Europe, d'un monde qui doit tendre à retrouver sa

**dimension humaine.**

***SUD éducation est le troisième syndicat de l'Éducation Nationale dans l'Orne***, derrière la FSU et l'UNSA, devant la CGT, la CFDT, FO, la FAEN... Cela se traduit par l'obtention d'un siège en Comité Technique Paritaire Départemental (titulaire Pascal Mesnil, suppléante Simone Boisseau), qui fait suite à l'élection d'un titulaire et de deux suppléants à la CAPD des instituteurs, institutrices et professeurs des écoles (titulaire Didier Taugourdeau, suppléants Patrick Jean et Pascal Mesnil).

**Ce bulletin regroupe** les textes adoptés lors du congrès d'Argentan, à l'exception des statuts. Nous avons prévu de réaliser aussi souvent que possible des bulletins sur des sujets concernant notre champ professionnel et le monde du travail.



**OUVREZ-LA! REJOIGNEZ SUD**

# SUD Education et défense du personnel

Pour beaucoup de collègues, la prise de contact avec un syndicat est en premier effectuée pour demander de l'aide. Même si nous condamnons des pratiques syndicales uniquement fondées sur des revendications catégorielles, nous pensons que les préoccupations des travailleurs liées à leur situation professionnelle sont légitimes : les syndicats ont aussi été créés pour défendre les intérêts des personnes relevant de leur champ de syndicalisation. Il n'y a pas de raison de penser que SUD éducation serait uniquement un outil de contestation du système actuel.

Dans ce cas, pourquoi se présenter aux élections

professionnelles?

Nous nous devons d'assurer la défense du personnel dans toute la mesure de nos moyens et dans le respect des principes ci-dessous:

SUD Education refuse toute cogestion : notre rôle n'est pas d'aider à administrer le système mais dans un premier temps de vérifier qu'il est administré selon

les règles établies, et dans un deuxième temps d'essayer de faire évoluer ces règles au bénéfice des personnels, en insistant sur la défense des précaires.

Même si l'administration publie ces règles (barèmes...), SUD Education Orne s'engage à en assurer la diffusion et l'explication, notamment auprès des personnels débutants. Dans certains cas, la défense du personnel passe par l'action collective, notamment

quand l'administration et ses représentants refusent de reconnaître le droit, ou quand la situation ne peut être résolue par un simple examen des règles.

Un autre principe de base est d'associer les personnels à toute démarche, de leur donner les moyens de prendre en charge leur défense personnelle.

Cependant, il ne faut pas laisser agir seuls les personnels dans certaines situations (conflit avec l'Administration, situations de fragilisation, de harcèlement) et un accompagnement s'avère nécessaire, si les personnels le souhaitent.

Trois cas de figures se présentent dans l'Orne :

les personnels du premier degré sont accompagnés et défendus par des militants du département, notamment les élus en CAPD.

les MI-SE, certifiés, agrégés, PLP sont aidés par des militants du département et, si la situation l'exige par des élus académiques. les autres personnels sont défendus par des militants du

département qui peuvent solliciter l'avis des syndicats SUD éducation voisins.

Le troisième principe de base est que les élus s'engagent à rendre compte publiquement de leur mandat auprès des collègues.

Pour des questions de diffusion de l'information, il est souhaitable que toutes les demandes d'aide soient effectuées exclusivement en s'adressant au syndicat d'un point de vue générique



# Rapport d'orientation : revendiquer, oui mais comment ?

## **Lutte contre la précarité:**

Dans l'Éducation Nationale, la précarité a explosé et elle s'est aggravée. Aux catégories anciennes de précaires, Maîtres Auxiliaires, contractuels ATOSS, CES et CEC, contractuels des CFA publics, se sont massivement ajoutées de nouvelles catégories plus fragiles encore. Chez les enseignants, les mesures obtenues dans la lutte par les maîtres-auxiliaires, permettant le réemploi d'un certain nombre d'entre eux, ont convaincu le Ministère (Allègre!) d'en finir avec le statut de MA et de lui substituer des contrats plus précaires encore : contractuels et vacataires 200 H recrutés massivement depuis la rentrée 2000-2001, pour pallier la pénurie de titulaires. Plus de droit au réemploi, salaire à la carte, gestion arbitraire, etc.. C'est surtout l'embauche de Contrats Emploi-Jeunes (70 000) qui a été le fer de lance de la précarisation : contrat de droit privé, salaire indécent, formation indigente, soumission à l'arbitraire de l'employeur privé, licenciement assuré au bout de cinq ans. Ces contrats emploi-jeunes ont été remplacés en 2003 par les contrats d'assistants d'éducation conclus pour une durée maximale de trois ans, renouvelables une ou plusieurs fois dans la limite d'un engagement maximal de six ans. Cette année a vu la mise en place de contrats d'assistants pédagogiques, titulaires d'un bac+2, et payés 500 euros par mois pour un service hebdomadaire de 16h30..... Les rectorats sont ainsi devenus d'énormes agences de travail intérimaire de l'Éducation. Les plus petits d'entre eux recrutent et licencient, en toute opacité, des milliers de non-titulaires, avec des méthodes de "management" souvent dignes des pires entreprises privées : le chantage au licenciement (non renouvellement de contrat) tient souvent lieu de réponse à toute revendication. Le taux de syndicalisation est dérisoire et les mobilisations collectives très faibles.

**La seule façon de résorber la précarité est de titulariser tous les précaires sans condition de concours ni de nationalité, et d'arrêter tout recours à des contrats précaires publics ou privés. Nous devons**

**défendre les précaires au quotidien, les syndiquer, les mobiliser. Mobiliser aussi les titulaires et dénoncer la "gangrène" que constitue la précarisation pour les statuts, pour le service public et les travailleurs de tous les secteurs.**

Il est indispensable de développer les luttes contre la précarité dans un cadre interprofessionnel. La lutte contre le CPE est un axe fort de cette lutte interprofessionnelle. Ont été introduits aussi l'apprentissage dès 14 ans, mettant ainsi en cause l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans ; la possibilité du travail de nuit à partir de 15 ans. En généralisant de telles conditions d'accès à l'emploi, le gouvernement entend transformer le système éducatif et particulièrement les Lycées Professionnels en fabrique de « viande à CPE ». Les travailleurs de l'Éducation nationale n'ont pas vocation à accompagner les projets de précarisation de la jeunesse

L'idée que nous défendons de l'enseignement laïque est à l'inverse de la fabrique de cette soumission, elle est au contraire celle d'une formation polytechnique pour toutes et tous qui développe l'esprit critique et permette à chacun d'être l'acteur de sa propre vie.

## **Lutte contre la casse du service public d'éducation:**

SUD éducation informe et mobilise les personnels sur les risques qui pèsent sur l'école maternelle.

Nous constatons aussi un traitement inéquitable de la Formation Professionnelle par l'Etat et par les collectivités régionales maintenant en charge de ce dossier Il faut porter le nombre d'apprentis de 150.000 à 500.000. Ces futurs apprentis seraient normalement allés dans les sections d'enseignement professionnel. C'est à l'enseignement scolaire que seront retirés ces effectifs. Le système de Formation Professionnelle Initiale Publique (LP, SEP, SEGPA, EREA), **pourtant seul**

**garant d'une formation complète du travailleur comme du citoyen**, est ainsi confronté à une concurrence déloyale dans les secteurs professionnels où il existe, que ce soit en industriel, en tertiaire ou en hôtelier. On ne peut plus s'étonner de la fermeture d'un nombre considérable de sections d'enseignement professionnel sous prétexte d'effectifs insuffisants : Que ce soient les campagnes publicitaires, les soutiens financiers ou les filières de formation, une seule forme semble toujours favorisée, celle de la formation par apprentissage, majoritairement gérée par les chambres de commerce et d'industrie ou par des organismes patronaux.

Alors que, pendant longtemps, il y a eu un « équilibre non conflictuel » entre les différents types de formation (Public, Privé, Apprentissage), l'apprentissage apparaissant comme complémentaire des autres systèmes là où ils ne pouvaient exister, on voit apparaître maintenant des formations sous statut d'apprenti, qui recrutent **au même niveau, même endroit, au même endroit, pour un même diplôme** que la formation offerte dans le système scolaire : dans le meilleur des cas, il y a détournement des meilleurs élèves vers la filière de l'apprentissage (rémunérée, elle), laissant les moins bons élèves dans le système scolaire ; dans le pire des cas, il y aura extinction de la section existant dans le système scolaire. Rappelons que le système de l'Apprentissage permet aux employeurs de refuser des candidats, puisqu'il faut l'accord d'un employeur pour obtenir un contrat d'apprentissage. Ce système **particulièrement discriminatoire** sert donc de **filtre social** et laisse pour compte une partie des postulants.

Il n'y a pas de lien direct entre l'apprentissage et l'obtention d'un emploi. Par contre, il y a un lien direct entre la possession d'une qualification reconnue par un diplôme et le travail. Développer l'apprentissage, c'est favoriser l'employabilité immédiate. La notion de formation ne semble plus être soumise à la reconnaissance d'une qualification par l'acquisition d'un diplôme.

Au contraire, la Formation

Professionnelle Initiale Publique se doit d'accueillir **tous** les candidats dans la limite des capacités d'accueil des formations proposées. La comparaison des résultats obtenus par ces deux systèmes doit tenir compte de cet élément.

**Il est fondamental de maintenir les trois voies de formation sous statut scolaire d'égalité de dignité : générale, technologique et professionnelle.**

Concernant la carte des formations, il faut refuser une conception stricte de l'adéquation formation-emploi, qui induirait directement cette carte des formations. Nous devons aussi permettre aux jeunes de pouvoir changer de région après leurs études. C'est pourquoi, dans les formations, il faut mettre l'accent le plus possible sur les compétences transférables, et dans le temps, et d'une filière à une autre. C'est aussi pourquoi nous devons pouvoir offrir à chaque jeune qui entre dans un LP après la troisième la perspective de pouvoir accéder à une classe de Bac professionnel dans sa filière, **et sous statut scolaire public.**

Une citation du pédagogue Philippe Meirieu (reprise dans « les Dossiers de l'Actualité », Bayard Presse, de janvier 2006) :

**« L'apprentissage, ça veut dire, dans le système actuel, treize semaines de cours seulement par an. Et treize semaines de cours, pour des élèves qui sont en échec dans les apprentissages fondamentaux, c'est la condamnation à perpétuité à des tâches de pure exécution. »**

**Les modes d'action:**

En période de lutte, l'assemblée générale des travailleurs en lutte est l'organe de décision. En période de construction du rapport de force, c'est l'assemblée générale des travailleurs, à défaut d'assemblée générale des adhérents du syndicat. En cas d'urgence, de décisions à prendre rapidement, c'est le bureau syndical, qui tente de prendre le maximum d'avis (contacts directs, courrier électronique, téléphone...) dans un souci évident de démocratie. Pendant les

périodes fortes d'action revendicative (référence à 2004) se tenaient régulièrement des assemblées générales l'expression de la base: Ce sont les AG des personnels en lutte qui doivent décider de la suite à donner à leur mouvement ( de lutte ou de revendication).

**Sud Education doit exiger la tenue d'AG à chaque action revendicative.**

Quelles formes d'action peuvent permettre de faire aboutir les revendications ?

- le communiqué de presse, la conférence de presse peuvent être un moyen d'informer et d'alerter l'opinion publique
- le tract, le journal, le site Internet, l'envoi d'e-mails peuvent être un moyen d'alerter les personnels et de les appeler à mobilisation.
- la pétition peut être un moyen d'évaluer l'impact d'une revendication
- le rassemblement devant un lieu symbolique (IA, préfecture) peuvent participer de la construction du rapport de force.
- la grève de 24 heures ou reconductible est un moyen d'exprimer un fort mécontentement et de peser sur le réel
- que penser des actions à la limite de la légalité, pas toujours bien comprises et

des personnels en lutte. Sud Education est prioritairement attaché à

risquées pour celles et ceux qui y participent : occupation de locaux, séquestration de personnes ? Est-ce le rôle de Sud Education d'appeler les personnels à ce genre d'actions?

•le développement des technologies peut il être un moyen d'action ? Téléphoner sans cesse, bombarder de mails un service ou une institution peut il avoir des effets ?

Nous savons tous que les personnels de l'Education Nationale ont durement été touchés par l'échec des mouvements de 2003. Aussi bien ceux qui y ont participé activement que ceux qui n'y ont participé qu'épisodiquement. Nous mesurons encore les effets de cet échec sur la mobilisation des personnels. Ce sont des sentiments d'impuissance et de désillusion qui dominent. Sentiments amplifiés par l'aggravation de nos conditions de travail. Il nous faudrait trouver d'autres formes d'action.

Point à ne pas négliger : nous sommes favorables à l'unité des personnels. Mais cette unité ne doit pas passer systématiquement par des actions intersyndicales.



# SUD Education et éducation populaire

Qu'entend-on par éducation populaire ?

Il s'agit de diffuser la connaissance au plus grand nombre et de permettre à chacun de prendre sa place dans la société.

Il s'agit de reconnaître à chacun le droit de progresser dans sa connaissance du monde, en bénéficiant d'une pédagogie adaptée et globale, qui considère l'homme dans sa totalité, en tenant compte de son parcours de vie et de son environnement.

Comment Sud Education Orne peut-il intervenir dans cette thématique de l'Education Populaire?

Informier et former les personnes qui le souhaitent sur des sujets précis liés à l'Education Nationale.

Constituer des dossiers et des références pour permettre à chacun de se faire une idée sur les sujets traités et puiser des arguments dans les ressources établies.

Quelles pourraient être les orientations du Sud éducation 61 dans cette thématique de l'éducation populaire?

Propositions d'orientations sur les trois années à venir :  
thématiques possibles :

Violence à l'école : quelles causes ? État des lieux ? Quelles réponses ?

Travail et santé .

La scolarisation des enfants et adolescents handicapés

L'éducation prioritaire

Le devenir de l'école maternelle

Formation initiale professionnelle et apprentissage.

L'éducation au développement durable

Politique sécuritaire et Education: Rapport Benisti - Base Ecole - Loi Sarkozy.

Il faut se laisser aussi une certaine liberté d'actions selon les annonces ministérielles (exemple : méthode syllabique).

Ne soyons pas trop ambitieux. Le potentiel militant est limité. Nous pourrions nous fixer comme objectifs de mener à bien un thème (voire deux) par année.

Pour l'année 2006-2007, peut être pourrions-nous choisir le thème Politique sécuritaire en ayant en point de mire mai 2007?

Formes d'actions possibles :

Constituer des dossiers avec des références (Internet, livres...)

Diffuser ces dossiers auprès des établissements scolaires

Conférence centralisée avec intervenant.

Réunions décentralisées, par bassin d'éducation.

Recherche de partenariat (dans Solidaires, les syndicats comme Sud Santé et SUD

Collectivités Territoriales, autres syndicats, FCPE, associations d'Education Populaire,...)

Quelles ressources ?

Utiliser Internet : répertoire site et articles et les diffuser auprès des adhérents, comme base d'argumentation vis-à-vis des collègues, comme apport d'infos.

Fédération Sud Education.

Mettre les dossiers élaborés sur le site.

Appel à volontaires : un thème, un responsable (ou mieux une équipe de responsables)

# LES SOLIDARITES NATIONALES

Force nous est de constater que la mise en place de solidarités nationales se heurte à de nombreux écueils et qu'il nous faudra réfléchir au moyen de dépasser les clivages habituels pour pouvoir avancer.

La pratique syndicale de ces dernières années pendant les conflits a montré les faiblesses qui expliquent en partie les échecs des luttes menées, notamment lors de la défense des retraites. Si notre dimension interprofessionnelle, grâce à Solidaires, est un atout, elle reste trop timide et nous devons continuer dans notre volonté de développer Solidaires Orne. ; quant à la dimension intersyndicale, elle, elle peine à s'imposer pour de multiples raisons, nationales certes, mais qui tiennent aussi beaucoup aux conditions locales.

Ce qui pourrait constituer un premier axe de travail serait de réfléchir ensemble à ce que pourrait être un vrai « pôle » intersyndical local, réactif et efficace, en étant, par exemple, plus souvent à l'initiative d'actions, en proposant des rencontres en-dehors même des moments de lutte, pourquoi pas ? Cela demande une certaine « sérénité » et le dépassement de réactions épidermiques qui, même si elles sont parfois justifiées hélas, freinent la construction d'actions locales visibles et porteuses de réussite ; il ne s'agit pas, bien évidemment, de « perdre son âme » mais de mutualiser les ressources et unir les efforts.

Un deuxième axe doit être abordé, semble-t-il, c'est la prise en considération de ce que l'on appelle le « mouvement social ».

Nous devons, dans le respect de nos statuts, nouer des partenariats avec des partenaires du mouvement social (associations, collectifs,...) afin d'envisager des actions communes, dégagées des méfiances instinctives, voire de l'hostilité de certains.

Notre engagement dans un véritable projet de société semble déjà donner des éléments de réponse mais il serait sans doute nécessaire d'asseoir nos positions à partir de débats ouverts et pluriels. La venue de « Ni putes ni soumises » pour approfondir la notion de mixité sociale en est une bonne illustration. Notre participation au Forum Social Local à Sées en 2004, notre travail sur le TCE en 2005 aussi. Il reste de nombreux sillons à tracer, notamment pour ce qui concerne les chômeurs, les précaires : comment penser une action syndicale pour des salariés éloignés du monde du travail ou impliqués de façon intermittente ?

Le dernier axe consiste à articuler solidarités nationales et solidarités internationales :

**Ne jamais perdre de vue les mécanismes mis en œuvre par la globalisation est une priorité pour ne pas risquer de perdre de vue l'universalité des problèmes qui se posent à nous.**

Pour des informations plus spécifiques ou urgentes, nous avons un site internet **<http://perso.wanadoo.fr/solidaires61>**

et nous éditons des tracts et affichettes en fonction de l'actualité.

**Si vous voulez recevoir les informations** et prises de position de SUD éducation à l'avenir, ***laissez-nous vos coordonnées***. Nous avons joint un bulletin d'adhésion à ce bulletin pour vous inviter à nous rejoindre pour ***participer au renouvellement du syndicalisme*** dans l'Éducation Nationale.

# LES SOLIDARITES NATIONALES

Militants d'un syndicalisme de lutte alternatif, nous avons tous à cœur de dépasser les simples luttes catégorielles.

De fait, par notre adhésion à l'Union Syndicale Solidaires, nous pensons, nous agissons avec une dimension inter-professionnelle. Nous avons aussi présent à l'esprit que nos revendications, nos actions sont inscrites dans une dimension qui dépasse le simple cadre national.

Notre volonté d'approfondir notre base d'éducation populaire nous amène à mieux appréhender, à mieux identifier les méthodes de travail de nos adversaires où qu'ils soient. Les casseurs de solidarité, de code du travail s'unissent au niveau européen, leur dictature s'impose à la planète entière, leurs armes

l'O.M.C., l'A.G.C.S et les conseils toujours si pervers de l'O.C.D.E et du F.M.I.

Forts de ces analyses, une évidence s'impose à nous, il nous faut nous « internationaliser ».

Une lutte internationale mais aussi une solidarité internationale. Notre Union Syndicale Solidaires s'implique fortement dans les Forums Sociaux Européens et Mondiaux et est très présente dans la construction de rapports de force internationaux (Bolkenstein..)

Aujourd'hui, ont fait leurs premiers pas, une commission internationale au sein de Solidaires et une Fédération Syndicale Alternative au niveau européen.

Des missions syndicales Solidaires ont eu lieu en Tchétchénie, en Colombie, en Palestine

## BULLETIN D'ADHESION

A remplir complètement même en cas de réadhésion

NOM : \_\_\_\_\_

ADHESION

Prénom : \_\_\_\_\_

READHESION

Adresse personnelle :

.....  
.....  
.....

Tel : .....

Adresse mèl : .....@.....

Adresse professionnelle :

.....  
.....  
.....

Tel : .....

Adresse mèl : .....@.....

CATEGORIE (Instit, PE, PLP, certifié, ...) .....

STATUT (titulaire, stagiaire, contractuel(le) ...) .....

DISCIPLINE OU FONCTION EXACTE .....

TEMPS COMPLET     TEMPS PARTIEL     DISPONIBILITE     CONGE

### Montant de la cotisation

Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion 2, 3 ou 4 chèques datés à l'ordre de **Sud Education** et en remplissant le tableau ci-dessous

	Encaisser au début du mois de...	Montant
chèque n°1		
chèque n°2		
chèque n°3		
chèque n°4		

### Barèmes des cotisations

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle
inférieur à 900	5
900	30
1100	42
1250	54
1400	75
1560	95
1700	115
1860	135
2020	155
2170	180
2320	205
2470	235
2630	275
2780	310
2930	345
3090	380

